

Image not found or type unknown



Divorce /relevé bancaire

Par **Cherine**, le **03/10/2014** à **20:52**

Bonsoir, Je suis en instance de divorce et je veux prouver que toutes les dépenses alimentaires du couple étaient à ma charge. Est-ce que je peux fournir des extraits de mon compte ou sont inscrits des libellés comme " carte bancaire lidl ...€ " , carte bancaire auchan ...€" ? Si non comment puis-je prouver cela ? Merci de votre réponse